

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 1-2

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de la rencontre du CC SAR avec les fédérations du 28 novembre 2020 en visioconférence

Présents: Francis Saucy, Benoît Droz, Sonia Burri-Schmassmann, Guillaume Kaufmann, Olivier Mooser, François Schoch, Pascal Cretard, Quentin Voellinger, Alain Lauritzen, Anne-Claire Franck, Isabelle Chapatte, Simon Aebi, Serge Jemmely, Olivier Pittet, Rémy Meier, Corinne Haesler, Daniel Leuba, Alain Jufer.

Excusé: –

1. Salutations, liste des participants, règles de participation

Francis ouvre la séance à 9h00 par Zoom. Présentation des participants. Olivier M. communique quelques règles de participation pour cette séance en visioconférence. Olivier M. s'occupe de prendre le PV de la séance.

2. PV de la rencontre 2019

Le PV de la séance du 30 novembre 2019 à Lausanne est adopté.

3. Organisation du comité SAR

Francis expose la situation actuelle au sein du comité. Elle peut être qualifiée d'intermédiaire pour les raisons suivantes :

- Pour l'instant, il y a deux dicastères vacants au sein du comité. Les présidents des fédérations concernées (VS et GE) ont été invités à une séance avec le CC afin de discuter de la situation. Les présidents se sont proposés de rejoindre le CC de la SAR en tant que membre de leur fédération jusqu'à la prochaine assemblée des délégués.
- Sonia va quitter le CC lors de la prochaine AD, il y aura donc 3 dicastères vacants.

Francis lance donc un appel aux fédérations concernées afin qu'elles puissent trouver des candidats. En effet, la charge de travail du CC est lourde et il est nécessaire d'avoir un comité complet pour un retour à un fonctionnement normal. En cas de nécessité, les postes de secrétaire, rédacteur de la revue et comptable seront mis au concours.

Outre la mise en œuvre des résultats du sondage, Francis énonce les autres objectifs du comité tels qu'un positionnement clair et compréhensible sur les pesticides ou encore la mise en place de groupes de travail pour soutenir le CC dans les différents projets. Toutefois, ce qui prioritaire dans les objectifs, c'est de garder l'abeille (au sens large) au centre des débats.

4. Assemblée des délégués 2021

En tant que représentant de la fédération neuchâteloise (FCNA, organisatrice de la prochaine AD), Guillaume nous expose le déroulement de cette AD 2021. En raison de la situation sanitaire, la FCNA propose d'organiser cette assemblée par visioconférence avec la formule suivante :

- Le comité SAR serait réuni dans une même pièce avec une installation en ligne afin d'avoir des réponses concertées.
- Les fédérations pourraient également réunir leurs représentants (dans le respect des mesures sanitaires) dans une salle afin de diminuer le nombre de connexions.

Francis souligne que la solution proposée permettra de mener le débat qui a manqué en 2020. La question du vote est encore à clarifier. La date du 20 mars 2021 est validée.

5. Retour sur la consultation auprès des cadres

En introduction, Guillaume nous expose le cadre général, ainsi que les objectifs et les résultats de cette enquête. Il rappelle que cette dernière a été confiée à une société tierce et que l'anonymat a été garanti. Les tableaux de données brutes remis à la SAR ont été anonymisés et encodés de telle sorte qu'il est impossible de croiser les réponses avec l'identité des répondants. Le rapport est disponible sur le site abeilles.ch. Tout d'abord quelques constats statistiques :

- Taux de réponses : 62 %
- Peu de femmes parmi les cadres : 20 %
- Moyenne d'âge des participants : 53 ans
- Les résultats montrent une adhésion assez forte des cadres aux principes directeurs

Benoît reprend la suite de la présentation et expose les différentes pistes de mesures possibles pour développer les points forts de la stratégie future de la SAR :

- **Soutien à la formation** : ce point est ressorti plusieurs fois comme prioritaire.
- **Label d'or** : le sujet n'est pas jugé prioritaire selon le sondage. Il soulève toutefois un débat au niveau labels régionaux -> comment concilier le label d'or avec les labels régionaux ?
- **Élevage** : les cadres soutiennent l'élevage et la Commission d'élevage SAR. Ils veulent continuer à travailler avec des abeilles locales et sont contre les importations.
- **Divers** : l'engagement au niveau Suisse est bien soutenu. Les structures, responsabilités et compétences de l'apiculture suisse mériteraient d'être mieux connues. La présence sur les médias sociaux n'est pas prioritaire (collaborer avec les fédérations déjà actives). Le projet d'extension de l'assurance RC ne sera pas poursuivi.
- **Finances** : les bases financières doivent être garanties.
- **Politisation** : Une réflexion doit être menée sur le positionnement de la SAR quant aux aspects politiques.
- **Biodiversité** : Ce thème est revenu régulièrement et c'est un point important pour beaucoup de monde.
- **Recherche scientifique** : c'est un point qui est ressorti fortement dans le sondage. Dans ce domaine, la SAR a avant tout pour mission de vulgariser les connaissances.
- **Développement d'une vision** : la vision, la mission, les valeurs ne sont pas vraiment évidentes et visibles. Nous devons pouvoir nous démarquer afin de mettre en avant nos valeurs, notre ADN. Un travail avec les fédérations et les sections doit avoir lieu afin de poser les bases de notre stratégie.

Suite à cette présentation, le débat est ouvert. En conclusion, Francis salue le travail important effectué ces dernières années au sein du comité afin de se positionner au niveau national.

6. Logo, nom de la société

Pour rappel, le nom « abeillesSUISSE, apiculture romande » a été retenu comme nouveau nom pour notre société. Le changement de nom nécessite une modification des statuts. Étant donné que les différents travaux que notre société va entreprendre suite au sondage nécessiteront probablement d'autres changements de statuts, la proposition est de reporter ce changement à l'assemblée des délégués (AD)2022.

7. Cotisation « partenaire »

Benoît présente le dossier. Il rappelle que la question des cotisations de personnes qui travaillent ensemble sur un même rucher, généralement dans un cadre familial, avait déjà été discutée en 2019. L'objectif est de proposer une solution de cotisation commune pour ces membres. La proposition est la suivante :

- Règle de base : UNE seule exploitation
- Un membre principal paie la cotisation principale de CHF 53.00 pour l'exploitation (avec droit à la revue, l'agenda et l'assurance « Vol et déprédation » à son nom)
- Un ou plusieurs membres apparentés avec une cotisation de CHF 22.00/membre (sans revue ni agenda). Le montant couvrirait les frais administratifs reversés à apiservice et apisuisse.

Au niveau de la gestion administrative, chaque membre principal ou apparenté reçoit un numéro de membre, les membres apparentés sont affiliés à leur membre principal. La discussion est ouverte. Les membres amis ne sont pas concernés et relèvent de la gestion au niveau fédération ou section. Le terme de « cotisation partenaire » est retenu.

Ce changement ne nécessite pas de modification des statuts, mais doit être soumis au vote de l'AD. La décision est prise de proposer cette nouvelle formule à l'AD 2021, avec entrée en force au 1^{er} janvier 2022.

8. Position de la SAR sur les pesticides

L'automne ayant été assez agité avec la demande de ré-autorisation du Gaucho, le CC a jugé utile d'aborder la thématique des pesticides à cette séance. Francis nous expose ce qui a été fait au niveau du comité (en lien avec le Gaucho). Une séance extraordinaire a été organisée le 15.10. Suite à cette séance, nous avons demandé à apisuisse d'écrire une lettre au CF Parmelin et de publier un communiqué de presse sur notre position contre cette réintroduction du Gaucho (30.10). Nous avons également été passablement sollicités par les fédérations pour connaître la position de la SAR. Nous avons ainsi pu communiquer notre position avant la prise de décision du CF le 12.11 que nous connaissons. Le verre est à moitié plein, puisque le Gaucho n'a pas été ré-autorisé, en revanche le CF a autorisé l'utilisation de deux autres pesticides (Movento et l'acétamipride). S'agissant de la réponse à l'autorisation de ces deux pesticides, la SAR, représentée par le président apisuisse, a participé à une rencontre d'« Alliance réduction des pesticides » regroupant 12 associations. La question d'un recours contre la décision de l'OFAG n'a pas été retenue.

Ce dossier a mis en évidence une sensibilité différente entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, particulièrement dans les signataires de la pétition qui étaient plus nombreux en Suisse romande. Autre point soulevé : la pérennité de l'industrie sucrière en Suisse. Tous les participants sont conscients de l'importance de maintenir une industrie sucrière et, dans cette optique, la SAR pourrait inciter et soutenir encore plus les apiculteurs à utiliser du sucre/sirop bio (par ex. en soutenant financièrement la différence de prix).

Isabelle demande si la SAR ne devrait tout de même pas se prononcer publiquement sur ces thématiques de pesticides. Une discussion nourrie s'engage. Il en ressort qu'il est important pour le comité d'avoir une stratégie validée par la base afin de pouvoir s'exprimer au nom des apiculteurs. Ce point sera repris au prochain comité.

9. Information sur le frelon asiatique

Pascal nous expose la situation sur Genève. En préambule, Pascal nous rappelle que le canton de Genève se penche sur cette problématique depuis 2012. Trois nids ont été découverts sur le canton grâce à des balises fixées sur des frelons. Soutenu par le CABI et les inspecteurs de la faune le premier nid a nécessité 8 balises, le deuxième nid a été retrouvé par chance grâce à une seule balise GPS. Toutefois le prix de ces balises est élevé (140 Euro). Isabelle nous explique que le nid du Noirmont a également été découvert par des balises. L'office de l'environnement et le CABI ont informé la population afin que chacun soit attentif à cette problématique. Concernant les pièges, Sonia rend attentif au fait que l'ordonnance fédérale sur la protection de la biodiversité interdit à tout un chacun de poser des pièges qui nuisent à la biodiversité. Les pièges actuels ne sont pas totalement sélectifs. De plus, le piégeage est souvent peu efficace. Un site Web (www.frelonsasiatiques.ch) a été développé par la fédération genevoise.

10. Divers

- L'ordonnance sur l'aide aux services de santé animale (OSSAn) est entrée en vigueur au 01.12.2020. Le délai pour la mise en œuvre est d'une année ce qui permettra au SSA d'élaborer un catalogue de prestations (gratuites et payantes). Nous devons annoncer la liste des apiculteurs qui sont bénéficiaires du SSA
- Corinne nous annonce qu'au niveau des ME de la FCNA, Willy Débely a pris sa retraite et sera remplacé par Marco Ventrìci.
- Olivier P. demande si des classeurs pour les cours de base seront à nouveau disponibles. La réponse est oui, mais le délai pas encore connu.
- La présentation sera envoyée à l'ensemble des participants.

La séance se clôt à 12 h 25.

Procès-verbal du comité SAR du 9 décembre 2020 en visioconférence

Présents : Francis Saucy, Benoît Droz, Sonia Burri-Schmassmann, Guillaume Kaufmann, François Schoch, Olivier Mooser (PV)

Excusé : Pascal Crétard

1. Salutations

Francis ouvre la séance à 18h30 par Zoom. Olivier se propose de prendre le PV.

2. PV des dernières séances (28.10.2020 et 18.11.2020)

Les PV sont adoptés avec des modifications mineures

3. Postes de secrétaire, rédacteur et caissier

Le comité central fonctionnant avec des dicastères vacants ou certains cumulés par une seule personne, une discussion est menée sur l'opportunité de mettre au concours les postes de secrétaire, caissier et rédacteur avant l'assemblée des délégués 2021, date à laquelle tous les postes et dicastères devront être repourvus. Le problème se pose le plus urgemment pour la revue, car le cumul de la rédaction et de la présidence est très lourd.

Décision : Mise au concours du poste de rédaction au début 2021, si les fédérations qui doivent renouveler leur représentant n'annoncent pas d'intérêt avant la fin 2020.

4. Vols et déprédations

Une demande de dédommagement a été déposée et a été traitée par le comité

5. Comptes / factures 2020

Les décomptes pour les représentations apuisse/apiservice doivent être envoyés à David d'ici le 10.12.2020. Les factures concernant la SAR doivent être envoyées jusqu'au 31.12.2020. Les décomptes des différents dicastères doivent être envoyés au caissier avant le 15 janvier 2021 afin qu'ils puissent être transmis dans les délais pour la vérification des comptes.

6. Dicastères

Sonia

Etude glyphosate : suite à un cas de traitement au glyphosate dans des prairies fleuries au printemps 2020 dans le canton de Fribourg, des échantillons de miel ont été prélevés dans les ruchers des alentours et analysés. Ils ont révélé des teneurs en glyphosate inquiétantes, rendant dans un cas au moins le miel impropre à la commercialisation. La commission du miel a transmis le dossier à apuisse qui va contacter l'OFAG afin que des mesures plus contraignantes soient mises en place. Les apiculteurs concernés ont également alerté les autorités fribourgeoises.

Agendas : les agendas (environ 160 pour une commande de 180 pièces) ont été envoyés.

Vétérans : Fin novembre, Aude avait reçu peu de demandes de distinctions. Un courriel de rappel aux présidents de section concernés, selon notre liste de membres a été envoyé. Dans le courriel

nous avons mentionné qu'après le délai du 6 décembre, les annonces tardives devront être reportées aux commandes de l'année prochaine. Suite à ce rappel, la majorité a passé commande. Sont commandés, 22 médailles, 22 pins 40 ans, 6 pins 25 ans, 24 couteaux 25 ans, 40 diplômes.

Marketing : L'offre des couteaux est appréciée, 45 couteaux sont vendus à ce jour. Pour rappel, nous avons commandé 100 couteaux pour le marketing et 100 pour les vétérans.

Label d'or 2020 : Les décomptes sont bouclés avec un bénéfice de CHF 8570.45. Le rapport complet sera publié dans la revue de mars 2021. La prochaine formation de base pour les contrôleurs du miel démarrera en 2022. Etant donné la situation sanitaire, la question de l'organisation en présentiel des divers cours de perfectionnement prévus en commun au mois de mars est discutée.

Décisions :

- La formation en présentiel au mois de mars est annulée. Aude écrira à Grangeneuve pour annuler les réservations.
- Les contrôleurs du miel suivront leur formation au mois de mars par visioconférence.
- Olivier informera la CE-SAR. Benoît propose que les conseillers apicoles se joignent au ME si une formation en présentiel est reportée au 2^e semestre.

Benoît

Décomptes vulgarisation : les décomptes sont en cours ; le délai est fixé au 15.12.2020

Livres / classeurs : la gestion des livres/classeurs est en cours de transition avec David et Raphaël. De nombreuses corrections et mises à jour doivent être effectuées. Benoît propose une réimpression limitée. Décision sera prise sur la base des offres.

Olivier

Elevage :

- La question de la formation continue 2021 a déjà été traitée plus haut. Celle de la rémunération des séances doit être rediscutée et clarifiée. Ce point sera repris en 2021 pour proposer une solution acceptable et juste pour tous.
- Promotion de la carnica : la CE-SAR désire promouvoir l'élevage de la Carnica sur différents médias sociaux (Facebook, Wikipédia, etc.). Après discussion, le comité relève que la RSA et le site «abeilles.ch» sont les premiers moyens de communiquer avec les apiculteurs et invite la CE-SAR à les utiliser. Dans tous les cas, la communication doit être concertée avec le CC-SAR.
- Décomptes CE-SAR : Francis rappelle que les décomptes de la CE-SAR doivent être transmis au caissier avant le 15 janvier 2021 afin qu'ils puissent être intégrés et soumis à la vérification des comptes de la SAR.

Guillaume

Conseil aux débutants : rien de spécial à signaler.

FCNA : il y a un réel besoin de nouveaux conseillers apicoles au niveau de la fédération et 2024 semble une date trop éloignée. Benoît relève que si la demande est là, il serait possible d'avancer la date de formation. Toutefois, il faudrait au moins 20 participants.

François

Concours des ruchers : le concours des ruchers 2020 ayant été annulé, il a été reporté à 2021 et se déroulera en Valais. Il sera organisé par Isabella Moretti.

Divers : François informe d'actions prévues entre la FAVR et le canton du Valais pour valoriser la biodiversité le long des bords de routes en y installant des ruches et en évitant de faucher trop.

Francis

Présidence :

- La décision de l'OFAG pour les subventions 2022 – 2025 selon la nouvelle procédure de soumission est tombée. Le budget accordé à apisuisse est identique à la situation actuelle, malgré une demande plus élevée de la part d'apisuisse. Sonia précise que des demandes complémentaires pourraient être faites sur des projets spécifiques.
- apiservice a élargi son enquête en ligne sur la santé des abeilles à l'ensemble des apiculteurs.
- Le groupe de travail mandaté par l'OFEV sur le statut de l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) en situation sauvage en Suisse auquel Francis a participé avec Mathias Götti pour apisuisse a finalisé et rendu son rapport. Sur notre instigation, le rapport mentionne explicitement que les intérêts des apiculteurs devront être pris en compte si des mesures particulières sont prises en faveur de l'abeille noire en situation sauvage.

Revue : rien de spécial à signaler.

7. Divers

Sonia a demandé d'aborder deux points suite à la rencontre en ligne avec les fédérations. Lors de cette séance, il a été demandé au comité de se positionner sur les thèmes du frelon asiatique et sur la réponse de l'OFAG concernant la validation de produits pour compenser l'interdiction du Gaucho.

Frelon asiatique : En ce qui concerne le frelon asiatique, le suivi des signalisations est assuré par apiservice sur mandat de l'OSAV, mais les mesures pratiques sont du ressort des cantons. Force est de constater que peu de chose sont en place dans les cantons. Une position commune en Suisse romande serait pourtant nécessaire, ne serait-ce que pour éviter la pose sauvage de pièges qui est inefficace et qui entraîne des conséquences négatives pour la biodiversité. La question du financement de la destruction des nids reste ouverte. La FACJ a approché la conseillère aux Etats jurassienne Elisabeth Baume-Schneider qui va déposer une motion parlementaire

Décisions :

- Sonia va prendre contact avec le CABI pour la rédaction d'un article de vulgarisation sur la lutte contre le frelon asiatique.
- Etant au CA d'apiservice, Francis va regarder avec eux sur ce qui peut être mis en place dans la lutte contre le frelon asiatique.

Dossier Gaucho : Concernant la demande de prise de position du comité suite à la réponse de l'OFAG, Francis nous informe que lors d'une conférence avec les représentants de l'alliance contre les pesticides de synthèse (composé d'une douzaine d'associations), personne n'a évo-

qué l'idée de faire recours, la SAR n'étant quant à elle pas habilitée. Après discussion, il ressort que la SAR doit avoir une position claire et communiquer de manière conséquente. Il est trop tard pour faire un communiqué de presse sur la décision. Une réflexion de fond doit avoir lieu et impliquer les fédérations, les sections et la base afin de déterminer les stratégies d'action dans de telles situations.

Décision :

Mettre un point à l'ordre du jour de l'AD 2021 sur la position que la SAR doit adopter (notamment engagement politique en faveur des abeilles et sur les deux initiatives de l'été prochain).

Assemblée des délégué-e-s du 20 mars 2021

La Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture (FCNA) a pour mandat d'organiser l'assemblée des délégué-e-s du 20 mars 2021. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, son comité a été contraint de renoncer à la mise en place d'une assemblée en présentiel. En effet, les adaptations des mesures de protection par les cantons et la Confédération ne permettant pas de garantir la tenue d'une rencontre de manière traditionnelle, la pré-réservation du lieu d'accueil initialement prévu a été dénoncée.

En remplacement, le comité de la SAR a accepté la proposition de la FCNA d'organiser une visioconférence dans laquelle :

- le comité SAR sera réuni au complet dans une salle
- les représentant-e-s de chaque fédération cantonale pourront quant à eux, se regrouper selon leur désir, dans les salles de leur choix, dans leur canton respectif.
- La tenue d'une assemblée en format virtuel permettra d'assurer que les questions puissent être posées et que les débats habituels puissent se dérouler.
- La SAR organisera un vote par correspondance à la suite de l'assemblée.
- Le vote sera dépouillé et validé par voie notariale

La division en groupes restreints sera gérable techniquement, ce qui évitera d'enfreindre les consignes de sécurité sanitaire qui seront vraisemblablement encore en vigueur. Les consignes liées à la visioconférence seront adressées en temps utile aux président-e-s de chaque Fédération.

Les délégué-e-s sont inscrit-e-s auprès de notre administratrice, Aude Steiner (administration@abeilles.ch), par les sections via leurs Fédérations : délai samedi 27 février 2021.

Le comité de la FCNA regrette de ne pas avoir le plaisir d'accueillir cette assemblée, mais elle sait que par sa décision, elle protège les apiculteurs et apicultrices qui lui sont cher-e-s.

Pour le comité d'organisation : Corinne Haesler, présidente FCNA par intérim

Concours des ruchers SAR 2021

Le concours des ruchers n'ayant pas pu avoir lieu en 2020 en raison de l'épidémie du Covid-19, la 5^e circonscription, qui aurait dû y participer, sera en lice en 2021. Sont concernés les apicultrices et les apiculteurs des sections de :

Les Alpes, Chamossaire, Pays d'en Haut, Entremont, Martigny, Saint-Maurice, Conthey, Sion, Sierre, Hérens.

Ceux qui s'étaient annoncés pour 2020 sont invités à confirmer leur inscription. Les autres personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du président de la FAVR (president@favr.ch) ou de moi-même (isabeillemoretti@gmail.com) jusqu'au 1^{er} avril 2021.

Les indications suivantes sont à préciser :

- Nom, prénom, société
- Nombre de ruches
- Adresse du domicile et adresse du rucher
- Adresse e-mail et numéro de téléphone

Le concours des ruchers a pour but l'encouragement à se perfectionner dans tous les domaines de l'apiculture : conduite du rucher, soins aux colonies, élevage, mesures sanitaires, connaissances théoriques, etc. Il représente aussi une belle occasion d'échanges et de discussions avec les membres du jury et les autres participants.

Le règlement du concours, consultable sur le site de la SAR ou sur l'agenda apicole, donne toutes les informations et énumère les aspects qui seront analysés, ce qui permettra aux personnes intéressées de se préparer de manière optimale.

Isabella Moretti, responsable du concours

PS : en 2022 la participation sera ouverte aux sections de la 1^{ère} circonscription, soit :
Cantons de Neuchâtel, Jura bernois, Jura

Note de la rédaction

En raison des nouvelles mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19 qui entrent en vigueur le 18 janvier 2021 pour une durée de 5 semaines et qui interdisent les réunions de plus de 5 personnes, il est vraisemblable que le format d'organisation de l'assemblée des délégués sera reconsidéré. De plus amples informations seront communiquées dans le prochain N° de la RSA, ainsi que par courriel aux présidences de fédérations et sur le site www.abeilles.ch.

Mise au concours

La SAR met au concours le poste de

Responsable rédaction Revue suisse d'apiculture

Votre mission :

Vous assurez toutes les tâches inhérentes à la gestion technique du dicastère « Revue » et vous effectuez tous les travaux liés à la planification et à la rédaction de la revue, mis à part la partie financière. Vous animez le comité de rédaction et garantisiez la liaison entre le comité SAR, les fournisseurs de contenu et les annonceurs. Vous participez aux séances du comité SAR, avec voie consultative.

Votre profil :

Au bénéfice d'une longue pratique apicole, vous avez une expérience confirmée dans la conduite et la gestion de projets, ainsi qu'une grande aisance de l'utilisation des outils informatiques. Vous connaissez les techniques liées à la rédaction, à l'impression et à la conduite d'une revue. Vous gérez vos tâches de manière autonome. De langue maternelle française, vous avez de bonnes connaissances de l'allemand. L'anglais est également un atout.

Ce poste est basé sur un travail annuel d'environ 400 heures. Il est rémunéré conformément aux tarifs en vigueur votés lors de l'assemblée des délégués de mars 2018.

Entrée en fonction : avril 2021

Les renseignements et le cahier des charges peuvent être obtenus auprès du titulaire (revue.sar@abeilles.ch)

Les postulations sont à transmettre avant le 1^{er} mars 2021 sous format électronique à : presidence@abeilles.ch



★★★
Ruches Dadant

alfaset

Fabrication Suisse
★★★



EN STOCK

**accessoires
inox**

Premiers modèles dès
CHF 470.-*
Sapin massif

*plus d'informations www.alfaset.ch/ruches

alfaset - rue des Terreaux 48 - 2300 La Chaux-de-Fonds
032 967 96 50 - alfaset@ne.ch - www.alfaset.ch/ruches